



Bulletin Municipal n°6

2021



Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel : 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi : 13h30 – 17h30
Mercredi : 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Maire : Emmanuel Caquineau
1^{ère} adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon
2^{ème} adjointe : Isabelle Baudrit
3^{ème} adjointe : Fabienne Vignier
4^{ème} adjointe : Odile Rault
5^{ème} adjoint : Eric Desaivres

SOMMAIRE

Le mot du Maire	Pages 3 et 4
Ça s'est passé au Conseil	Pages 5, 6, 7
La mairie vous informe	Pages 8 à 15
Vie associative	Pages 16
Infos diverses	Pages 17 à 24

Le Mot du Maire

Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2021 est déjà bien entamée. Les températures plus clémentes et l'apparition des rayons du soleil présagent de l'arrivée du printemps, période propice à la détente. J'espère que la venue des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne.

En effet, le contexte est toujours marqué par cette crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 qui continue de bouleverser notre quotidien. Je ne vais pas m'attarder sur ce sujet car il est largement relayé par les médias et je ne souhaite pas alimenter davantage cette période que l'on voudrait tous oublier. Toutefois, je vous réitère mon appel à la plus grande prudence. Continuez d'appliquer les gestes barrières et prenez soin de vous et de tous ceux qui vous sont chers. Je tiens également à vous rappeler que les élus et les services municipaux restent mobilisés à vos côtés, n'hésitez pas à nous solliciter en cas de besoin.

L'équipe municipale a une pensée toute particulière pour celles et ceux qui nous ont quitté durant cette année. Nous assurons notre soutien à tous celles et ceux qui y ont perdu un proche, victime ou non de la COVID-19, tant les conditions du deuil sont encore plus difficiles et douloureuses.

Dorénavant, il faut se tourner vers 2021, espérer le plus rapidement une sortie de ce tunnel où chacun se positionnera sur sa relation au vaccin.

Les projets précédemment évoqués sur les bulletins municipaux, extraits des réunions de conseil municipal ...sont en cours de réalisation ou vont l'être dans cette année 2021.

Pour la plus grande joie des enfants, des structures de jeux sont en cours d'installation : à Bouin, dans la cour de la salle des fêtes ; à Pioussay, à côté du préau ; à Ardilleux, sur l'aire de jeux et à Hanc, sur le terrain communal derrière la mairie. D'autres équipements sont à l'étude.

C'est aussi la préparation du budget annuel et ses nouveaux projets proposés par les différentes commissions communales.

Il nous tarde à tous de nous réunir et retrouver du vrai lien social et il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent printemps.

Emmanuel Caquineau

The Mayor's Message

Hello everyone,

2021 is already well under way. Warmer weather and the appearance of the sunshine mean spring is on the way, and with it a time for relaxation. I hope that the arrival of the good weather will make it easier to face the difficulties of everyday life.

Indeed, at the moment life is still marred by the health crisis linked to the Covid-19 pandemic and which continues to disrupt our daily lives. I am not going to say a great deal about this subject as it is heavily covered by the media and I do not want to dwell on this period that we would all like to forget. However, I will reiterate my call for the greatest prudence. Continue to socially distance and take care of yourselves and of all those who are dear to you. I would also like to remind you that the councillors and local services remain on hand and ready to help, please do not hesitate to ask if you need us.

The thoughts of the municipal team particularly turn to all those who have passed away this year and we would like to express our support to all those who have lost a loved one, victim or not of Covid-19, in the knowledge that the conditions for mourning during this time have been even more difficult and painful than normal.

From now on we have to look towards 2021, and hope that we can see a light at the end of the tunnel where we must all start to think about the prospect of vaccination.

The projects which have been previously discussed in the municipal bulletins, extracts from local council meetings are currently underway or will be during 2021.

To the delight of local children, playground equipment has now been installed: in Bouin, in the courtyard of the salle des fêtes; in Pioussay, next to the covered playground; in Ardilleux, in the play area and in Hanc, on the communal land behind the Mairie. The possibility of other playground equipment is being looked into.

This is also the time of the preparation of the annual budget and of new projects proposed by the different communal commissions.

We are all keen to come back together and embrace real social connection and it only remains for me to wish you an excellent spring.

Emmanuel Caquineau

Extraits des comptes rendus des réunions du Conseil municipal

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 FEVRIER 2021

Présents : 18

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, OHIN Narcisse, DOMERGUE Gilles.

Absent :, M. Claude Girault

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 08 décembre 2020.

Objet : Approbation du Pacte de gouvernance de Mellois en Poitou (CDC)

Le conseil communautaire de Mellois en Poitou a délibéré le 22 octobre 2020 en faveur de la rédaction et l'élaboration de ce Pacte de Gouvernance conformément à la loi Engagement et Proximité promulguée le 27 décembre 2019

Chaque commune est invitée à délibérer pour donner son avis sur le projet de Pacte et il sera soumis ensuite au Conseil communautaire pour délibération.

L'enjeu du Pacte de gouvernance est :

- d'identifier les outils permettant de renforcer les dispositifs et de conforter le lien commune/ communauté.
- d'identifier ces modalités dans le schéma de gouvernance.

Sont notamment évoqués dans le projet de Pacte de gouvernance de Mellois en Poitou :

- La présentation du schéma de gouvernance et la place des communes dans les instances consultatives.
- Les modalités de participations des communes dans la gouvernance
- Les orientations sur le Projet de territoire, le Pacte financier et fiscal et le schéma de mutualisation
- Les conditions dans lesquelles l'établissement public peut, par convention, confier la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs de ses communes membres ;
- Le rôle renforcé de la conférence des maires qui sera destinataire des ordres du jour du prochain conseil communautaire. Le conseil communautaire sera par ailleurs informé des points examinés en conférence des maires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Pacte de Gouvernance de Mellois en Poitou.

Mme Mornet-Kohler souhaite avoir quelques précisions :

- 1- Quelles sont les modalités de remboursement entre la Communauté et la commune lors de la mutualisation de personnel ? M. Le Maire explique qu'une convention est établie entre les 2 parties avec remboursement financier si nécessaire.
- 2- Qu'est-ce qu'un comité de référents ? Ce sont les délégués référents des communes membres dans les différents services (tels que déchets, assainissement, urbanisme...)
- 3- Peut-on faire des groupements de commandes ? C'est possible, la Communauté peut faire un appel d'offres en lieu et place des communes membres afin d'avoir des prix intéressants.

Voirie

M. Desaiwres Eric souhaite réunir la commission prochainement. Plusieurs devis ont été demandés pour l'entretien des voies et chemins au Sivu de voirie afin de préparer le budget voirie 2021.

D'ores et déjà, le conseil valide la réfection du chemin « Vallée Thomas » à Ardilleux, 1033 mètres, décapage et renforcement en calcaire.

Eaux pluviales

Le Maire informe qu'il a été sollicité par divers habitants ou riverains pour des problèmes « d'inondation » dans des cours ou sur des routes.

Des buses seront réparées avec participation des propriétaires sur certains chemins.

Des fuites ont également été réparées à la salle des fêtes d'Ardilleux, la toiture est à revoir ainsi que des infiltrations dans la sacristie.

Déchets

M. le Maire informe que la Communauté de Communes (CDC) travaille sur une nouvelle organisation du service déchets : un 2^e bac (jaune) sera mis à côté de celui existant pour les ordures ménagères afin de récolter les emballages ménagers. Il précise que les bornes actuelles de tri resteront aussi en place quelques temps. Un travail en commun (CDC-commune) est prévu prochainement pour mettre en place ce nouveau service.

Assainissement – vidange des fosses

Le contrat d'entretien qui existait va être modifié et un courrier va être adressé à chaque ancien adhérent. Un technicien préconisera un contrat de vidange sur 4, 6 ou 8 ans suivant les critères des habitations. Les modalités seront expliquées prochainement à chacun par la CDC et dans le bulletin municipal.

Si des personnes souhaitent adhérer à ce service (qui n'est pas obligatoire), il leur faudra prendre contact avec le service assainissement de la CDC.

M. Bernard Jean-François demande des explications puisqu'il était adhérent mais il n'est pas informé des nouvelles modalités, sa fosse n'a toujours pas été vidangée.

Mme Baudrit Isabelle, référente communautaire déchets, confirme que du retard au niveau des vidanges a été pris qui devrait se résorber sur les anciens contrats. Les montants payés pourront être reportés sur les nouveaux contrats.

Piégeage ragondins

M. le Maire a pris contact avec 2 personnes bénévoles, Mrs Baudrit Ghislain et Goichon Laurent pour aider à mettre en place la campagne de piégeage des ragondins, nombreux sur les bas de Hanc et de Bouin. D'autres bénévoles peuvent se joindre à eux.

Aménagement cour de la mairie

Le projet est toujours en cours de réflexion ; après visite et constatation des Commissions Environnement et Voirie et de l'Agence ID 79 de Niort, un rendez-vous est pris avec la CAUE de Niort (Conseils en Architecture et paysager) le 23 février prochain à la mairie.

Cimetière

Suite à la demande d'une famille, Mme Vignier Fabienne présente un projet d'aménagement d'emplacement de cavurnes (petits caveaux pour y déposer des urnes) dans le cimetière d'Ardilleux.

Un état des lieux est également fait pour l'ensemble de la commune :

Jardins du souvenirs existants sur Hanc, Breuil-Coiffaud, Bouin, Pioussay et Ardilleux.

Espaces cavurnes : emplacement délimité sur Hanc, Breuil Coiffaud et Pioussay mais à prévoir sur Ardilleux et Bouin)

Colombarium : existants sur Bouin et Pioussay, mais à prévoir sur Hanc et Ardilleux.

M. Domergue Gilles souhaite faire part d'une réflexion : ne faut-il pas envisager de mutualiser certains projets puisque Valdelaume est devenue La commune et donc éviter d'équiper tous les cimetières avec de nouvelles structures dans chaque ancienne commune.

L'ensemble des membres s'opposent à cette réflexion surtout sur ce sujet, les cimetières étant présents au nombre de 5, il faut laisser aux habitants le choix de reposer auprès de leur famille.

Mme Mornet-Kohler Maryse rebondit sur le sujet pour évoquer le grand nombre de bâtiments communaux devenus vacants depuis la création de notre nouvelle commune. Ne faudrait-il pas envisager d'en céder ?

La majorité des conseillers pensent qu'ils ont leur utilité, notamment de stockage et qu'ils ne seraient pas faciles à vendre de par leur implantation.

Schéma incendie

M. Desavivres Eric souhaite avoir l'approbation du conseil quant à l'emplacement de 3 prochaines réserves d'eau (outres) sur le domaine public :

1- une citerne sur l'ancien stade d'Ardilleux délimité par un grillage et une haie...

2- une citerne à La Halte

3 - Une citerne à Lugée derrière le château d'eau

Après explications (accès faciles aux camions des pompiers, préconisation des emplacements par le Service Incendie de Niort, les distances à respecter...), le conseil valide ces emplacements.

Questions diverses

- Compteur Linky : Changement des compteurs chez les particuliers en 2025
- Elections régionales et départementales : prévues en juin 2021 ; Une autorisation exceptionnelle sera délivrée par la Préfecture pour installer les 2 bureaux de vote dans la salle des fêtes de Bouin.
- Elagage arbres : l'entretien de certains gros arbres va être fait par un paysagiste.



INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie



Elagage route de Bouin à Pioussay

En ce début d'année, le personnel communal très sollicité a dû jongler avec la météo pour assurer des tâches polyvalentes telles que bouchage de nid de poule, élagage, pose de buses, maçonnerie ou peinture car malgré le COVID les agents sont toujours restés mobilisés. Le budget annuel voirie 2020 est maintenant clôturé et a été légèrement dépassé. De nouveaux projets seront votés au cours du mandat car il faut rappeler que la commune compte 185 kms de voies à entretenir (voies communales goudronnées et chemins blancs).

Petite rétrospective de fin 2020 : 3 kms de bordure de voirie ont été curées, travail réalisé par le SIVU avec l'aide des agents ainsi que la pose de buses pour l'évacuation de l'eau pluviale. Le lamier du SIVU puis le broyeur ont également été passés dans les zones humides de la commune pour nettoyer les fossés. En cette fin d'année, les agents ont consacré aussi leur temps à la taille des haies, l'élagage d'arbres, le ramassage de feuilles et la tonte de pelouses.

Suite au travail de la commission environnement, ils ont commencé les aménagements floraux notamment des jardinières et massifs ainsi que la restauration de puits, murets dans les villages.

Deux tondeuses thermiques professionnelles de marque Kubota ont été achetées à l'établissement Blanchard.

Début 2021, les agents ont bouché de nombreux trous dans les chemins blancs avec du calcaire mais l'importante pluviométrie de ce début d'année va compliquer le maintien du calcaire. Les jours de mauvais temps, ils ont effectué des travaux de réfection à la salle des fêtes d'Ardilleux, notamment à l'entrée et dans la cuisine ainsi que dans les combles au-dessus de la salle des archives à Hanc. Ils ont également posé des panneaux de localisation « Commune de Valde-laume » en entrée de bourg ainsi que des panneaux signalétiques. Le tracteur du SIVU avec le lamier est venu effectuer l'entretien des haies en bordure de route. Les premières plantations, prises à la Cabane du Jardinier à Souvigné (16240) ont également commencé.

La 1^{ère} semaine de mars, le SIVU est intervenu à l'entrée du Breuil-Coiffaud au niveau du centre équestre afin de résoudre les problèmes récurrents d'accumulation d'eaux pluviales ainsi que dans le bourg de Pioussay et de Hanc pour les mêmes problèmes. Les bordures du chemin de la Coudrette ont été dérasées ainsi qu'une partie d'un chemin blanc sur Bouin. En mars le SIVU a prévu la réfection d'un kilomètre de chemin blanc sur Ardilleux entre « Les Perches » et la « Vallée Thomas ».

Enfin, lors du conseil municipal du 25 septembre 2020, il a été décidé d'aménager la cour de la mairie afin d'en améliorer le revêtement, de rationaliser les places de parking et de mettre en valeur les espaces verts existants.

Le maire ainsi que les commissions Voirie et Environnement ont rencontré ID79 courant janvier et le CAUE en février à qui ils ont confié la réalisation de l'esquisse du projet dans le cadre de l'adhésion. ID79 et le CAUE sont des services du Département des Deux-Sèvres qui apportent une assistance technique, juridique et financière aux communes adhérentes.



Installation panneaux d'agglomération

ENVIRONNEMENT

« COUP DE GUEULE »

Une nouvelle fois nous dénonçons des actes d'incivisme, cette fois au niveau des containers de tri sélectif.

Ces bacs de tri sélectif sont pourtant bien identifiables, des images, des conseils sont présents, et pourtant certains n'hésitent pas à insérer dans les bacs de journaux des plastiques, des cartons, et autres détritux, et ceci bien visibles, comme nous l'avons constaté ces jours-ci sur PIOUSSAY.



Le plastique ne va pas dans « les papiers ».



Le carton ne va toujours pas dans « les papiers, journaux... ».

Il y a bien d'autres endroits où nous pouvons voir à côté de ces bacs des détritux divers, faïences, pots en tout genre, poubelles à même le sol, etc...

Nous vous rappelons qu'une telle attitude coûte très cher aux contribuables que vous êtes, que nous sommes tous, chaque erreur de tri étant facturée à la collectivité qui bien évidemment les répercute sur nos impôts.

Combien de fois nous avons pu entendre : « je paye pour les ordures ménagères, donc je fais ce que je veux », cette attitude au XXIème siècle est inadmissible, quelle planète allons-nous laisser à nos enfants ?

Sachez enfin qu'il serait possible de facturer des amendes à toute personne déposant ses ordures en dehors des containers prévus à cette effet, nous ne sommes pas dans cette optique de répression mais dans une optique de bon sens et de respect mutuel, mais devons nous en arriver là ?

Protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises



Chant du coq ou des cigales, odeur du fumier ou du crottin de cheval... Les litiges portant sur des troubles de voisinage à la campagne se multiplient. Afin de favoriser le vivre ensemble dans les territoires ruraux, la loi entend promouvoir les sons et les odeurs des campagnes françaises.

La loi a été promulguée le 29 janvier 2021. Elle a été publiée au journal officiel du 30 janvier 2021.

L'essentiel de la loi

Cette courte loi, modifiée en première lecture par les députés et adoptée sans modification par les sénateurs, part du constat que les maires sont de plus en plus confrontés à des conflits de voisinage provoqués par de nouveaux habitants.

Elle introduit dans le code de l'environnement "les sons et odeurs" comme caractéristiques des espaces naturels. **Ces sons et ces odeurs font désormais partie du patrimoine commun de la nation**, aux côtés des paysages, de la qualité de l'air ou des êtres vivants et de la biodiversité.

Elle confie, de plus, aux services régionaux de l'inventaire du patrimoine le soin d'identifier et de qualifier l'identité culturelle des territoires ruraux, y compris leurs éléments sonores et olfactifs, pour contribuer à les valoriser. Les élus locaux pourront ainsi s'appuyer sur cette carte d'identité des territoires ruraux pour désamorcer les conflits de voisinage.

Le gouvernement doit remettre au Parlement, dans les six mois qui suivent la publication de la loi, un rapport sur la possibilité d'introduire dans le code civil une définition des troubles anormaux de voisinage et sur l'analyse des nombreuses jurisprudences sur les conflits de voisinage, notamment au regard de l'environnement en milieu rural.

https://www.vie-publique.fr/loi/278224-loi-29-janvier-2021-protection-patrimoine-sensoriel-campagnes-francaises?utm_source=Sociallymap&utm_medium=Sociallymap&utm_campaign=Sociallymap

SOLIDARITE

COVID 19

Certains d'entre vous, à juste titre, s'inquiètent et s'interrogent sur la vaccination et ses modalités. Vous n'êtes pas sans ignorer les difficultés de répartition des vaccins et leur faible nombre.

Notre territoire est désormais pourvu d'un centre de vaccination qui se situe Salle Jacques Prévert, Quartier de la Mairie à MELLE.

Il n'est pas obligatoire de se faire vacciner à cet endroit, dès lors où vous rentrez dans les critères d'attribution, vous pouvez vous faire vacciner sur n'importe quel centre même en dehors du département. Notre situation géographique nous permet en effet de pouvoir se rendre sur la Vienne ou encore la Charente.

La démarche se fait selon trois possibilités :

- Par internet via le site « Doctolib », par vous-même ou encore avec l'aide d'une personne de votre entourage
- Par téléphone : 05 86 88 00 24

Dès lors où vous obtenez un premier rendez-vous, le second vous est automatiquement attribué.

Vous rencontrez des difficultés de matériel informatique, de connexion, d'accès à internet, pour suivre les cours des enfants, ou pour le télétravail, nous pouvons peut être vous aider afin de vous trouver une solution.

Pour tout renseignement contactez la Mairie et/ou les membres de la Commission Solidarité qui s'efforceront au mieux de vous renseigner et vous aider.



A compter Du 1^{er} AVRIL 2021, A PIOUSAY

A louer : Maison individuelle 110 m2
(construction 2015)



- ✓ 1 séjour/cuisine, cellier, 3 chambres, salle d'eau, wc, garage, terrain clôturé 1200 m2
- ✓ Chauffage au sol avec pompe à chaleur
- ✓ Vue sur la campagne, secteur calme et dynamique, proche des écoles

LOYER : 586 euros

Caution 1 mois : 586 euros

Renseignements à la mairie de Vadelaupe
au 05-49-29-83-63

ou

mairie-valdelaume@paysmellois.org

Infos CC Mellois en Poitou : ASSAINISSEMENT individuel

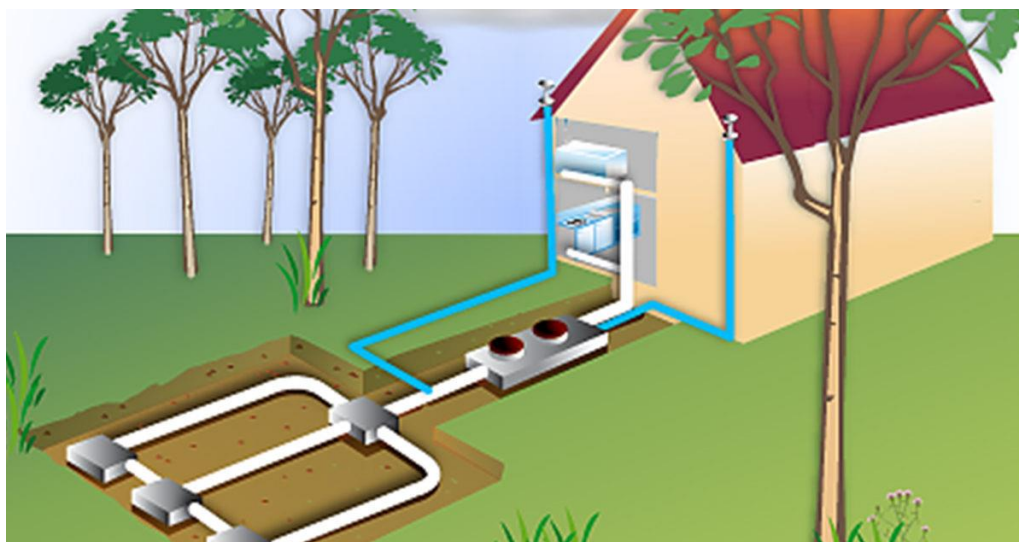
Comme vous le savez, la compétence assainissement est rattachée à la Communauté de Communes MELLOIS EN POITOU.

Dans le but d'harmoniser l'ensemble des quatre anciennes « Com-Com », un nouveau règlement unique pour le service public assainissement Collectif et un pour le Non Collectif sont disponibles auprès de la Direction Assainissement, 2 rue Simplot à MELLE, Tél. 05 49 29 13 16, mail sampsecretariat@melloisenpoitou.fr ainsi que tout renseignement relatif à ce service.

En ce qui concerne l'Assainissement Non Collectif, nombre de nos concitoyens avaient souscrit le contrat de vidange avec l'ancienne Communauté de Communes Cœur de Poitou. Actuellement ces contrats sont en cours de résiliation. Des courriers sont adressés individuellement aux bénéficiaires. Les vidanges non réalisées seront effectuées dans les mois à venir, un important retard a été pris notamment suite à des indisponibilités de personnels.

Un nouveau contrat est proposé par la Communauté de Communes MELLOIS EN POITOU, celui-ci n'est pas obligatoire, il est ouvert à l'ensemble des habitants du territoire. Ce nouveau contrat sera proposé pour une durée de 4, 6 ou 8 ans en fonction du type d'installation et sera apprécié par un technicien qui se déplacera sur site pour la signature du contrat.

De la même façon qu'auparavant la cotisation sera divisée en 4, 6 ou 8 annuités et donnera droit à une vidange au terme du contrat. Etant entendu qu'en cas d'engorgement de l'installation le service assainissement pourra mettre tout en œuvre pour remédier au problème.



URBANISME

Avec les beaux jours, le temps des projets revient !

« Bon, cette année, puisqu'on ne peut pas partir en vacances à cause de ce satané virus, c'est l'année ou jamais pour construire la piscine, les enfants ! »

« Oui chéri et du coup comme on a fait des économies en allant pas aux sports d'hiver, j'y mettrais bien aussi la cuisine d'été que j'attends depuis longtemps... ! »

« Ok, mais pour qu'on garde notre intimité je vais devoir construire une clôture en dur donc mollo sur les dépenses »

« Oui !!! Trop génial papa et on pourra la peindre en rose comme chez Dora et pis.... » ;

Et voilà comme d'une simple idée on en arrive parfois à....un projet d'envergure !

C'est après que ça se complique la famille, en citoyen responsable, s'interroge sur les obligations réglementaires en matière de construction.

En effet, si tout un chacun a connaissance de la nécessité de déposer un permis de construire pour notamment la construction d'une maison d'habitation, la déclaration préalable de travaux est obligation moins courante.

Une déclaration préalable de travaux (DP) est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment

Ainsi pour toute construction d'une surface supérieure à 5m² et inférieure ou égale à 20m² une DP est obligatoire.

Dans le cas présent par exemple, plusieurs éléments du projet ci-dessus pourraient relever séparément d'une déclaration préalable de travaux :

- La piscine : si sa superficie est supérieure à 10m² et inférieure à 100m² ou si sa couverture est à plus de 1m80 de hauteur.
- La cuisine d'été : si c'est un bâtiment indépendant ou une extension de la maison principale d'une surface supérieure à 5m² et inférieure ou égale à 20m² ou bien même si vous l'installez dans une caravane au fond du jardin pour plus de 3 mois
- La clôture : si elle a plus de 2m de hauteur
- La couleur de la clôture : le rose n'étant pas caractéristique des paysages poitevins comme il peut l'être par exemple en région toulousaine. Mais ce peut être également la couleur des tuiles lors du remaniage d'un toit, du crépi de façade en cas de ravalement ou plus simplement celle des volets qui est réglementée au travers des documents d'urbanisme en vigueur sur une commune.

Dans tous les cas, même si votre projet n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme, il est préférable de consulter la mairie de Valdelaume au préalable.

Enfin, sachez que le délai d'instruction du dossier complet est de 1 mois, passé ce délai, l'administration est réputée ne pas s'opposer au projet et que, sur simple demande, la mairie peut vous délivrer un certificat de non-opposition. Cela vous permet de disposer d'une preuve pour faire valoir vos droits (obtention de prêt, souscription d'assurance, vente future du bien ou règlement de succession).

Pour 11 permis de construire délivrés depuis janvier 2019, date de la création de la commune de Valdelaume, 25 déclarations préalables ont été déposées sur la même période.

Horaires d'ouverture des déchèteries :

de Chef-Boutonne, route d'Aubigné – Péchiot

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			



COLLECTE des ENCOMBRANTS

Communauté de Communes organise une collecte d'encombrants **le mercredi 7 avril 2021** sur la commune nouvelle de VALDELAUME (**ARDILLEUX – BOUIN – HANC – PIOUSAY**)

Les personnes intéressées par cette collecte sont priées de se faire connaître auprès de la Communauté de Communes au 05.49.27.56.79 du **17 au 29 mars 2021**.

Les inscriptions ne se font pas en mairie. Il est essentiel de savoir ce que vous mettez car cela vous sera demandé lors des inscriptions afin de faciliter l'organisation des tournées.

Il est rappelé que la collecte des encombrants concerne les déchets normalement déposés en déchèterie aux encombrants et qui ne peuvent être transportés dans une voiture.

La direction de la prévention et gestion des déchets

Dans le cadre de la mise en place du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la communauté de communes débute une concertation à l'échelle de son territoire.

Associations, entreprises, élus, agents...tous sont conviés à participer afin de déterminer ensemble un plan d'actions visant à limiter la production des déchets du territoire et en augmenter sa valorisation.

Si vous souhaitez participer à cette concertation, merci de bien prendre contact auprès de la Direction de la Prévention et Gestion des Déchets par mail preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr ou par téléphone au 05.49.27.56.79.



FRANCE SERVICES CHEF-BOUTONNE



HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 13H30 - 17H
MARDI : 8H30 - 12H30 / 13H30 - 17H
MERCREDI : 8H30 - 12H30
JEUDI : 8H30 - 12H30 / 13H30 - 17H
 VENDREDI : 8H30 - 12H

franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

A CHACUN SON SERVICE PUBLIC

**Santé, famille, retraite,
recherche d'emploi...**
**Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**

*Emmanuelle et Marie
vous accueillent*
**UNIQUEMENT
SUR RDV**

CONTACT :
05.49.29.28.03

**7 AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE
79110 CHEF-BOUTONNE**

Suivez notre actualité sur m



FRANCE SERVICES SAUZE-VAUSSAIS

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 9H - 12H30
MARDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 17H
MERCREDI : 9H - 12H30
JEUDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 17H
 VENDREDI : 9H - 12H

A CHACUN SON SERVICE PUBLIC

**CPAM, CAF, MSA,
impôts, carte grise,
retraites, permis
carte d'identité, emploi...**

**UNIQUEMENT
SUR RDV**

ESPACE SALCIDO
1er étage, 40 Grand Rue
79190 SAUZÉ-VAUSSAIS
franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr

CONTACT :
05.49.07.75.22



VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal tient tout particulièrement à apporter son soutien moral aux associations communales qui traversent en cette terrible période de pandémie des difficultés.

De même nos aînés, nos jeunes, et tout un chacun, ne peuvent actuellement plus bénéficier de vos activités, les regroupements de personnes n'étant plus autorisés.

Nous compatissons pleinement, et sommes bien évidemment impuissants devant cette situation, mais avons grand espoir de retrouver tous ces moments conviviaux.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration de nouveaux supports, notamment numériques, qui vous permettront dès que ce sera possible de mettre en avant vos associations et services par une présentation sur notre futur site.

En attendant des jours meilleurs prenez bien soin de vous et de vos proches et à très bientôt de pouvoir tous se retrouver.

NEWS des Ecuries du Breuil

Le soleil est un merveilleux partenaire pour la pratique de l'équitation !

Stages, balades et cours se sont bien remplis. Le gros manque, dû au COVID, reste les compétitions. Que ce soit en tant qu'organisateur ou participants dans la région, l'équipe de compétition piétine d'impatience... Malheureusement, s'il y avait des espoirs de reprise, une épidémie de Rhinopneumonie Équine vient de stopper net tout rassemblement de chevaux.

Le club allant bientôt fêter ses 20 ans, la cavalerie vieillit aussi... Le renouvellement est en route : "Mighty", un grand et costaud poney 1,55 m né en Irlande et la petite "Belette", une gentille shetland de 80 cm viennent renforcer l'équipe en attendant quelques départs à la retraite cette année.

Venez leur souhaiter la bienvenue !

Joël et Caro



COMITE des LOISIRS du BREUIL COIFFAUD

Nous espérons que vous allez tous bien !

La crise sanitaire étant malheureusement toujours d'actualité, nos manifestations restent pour l'instant suspendues.

En espérant des jours meilleurs, prenez soin de vous.

Les Membres du Comité des Loisirs du Breuil Coiffaud

A toutes les associations : n'hésitez à nous envoyer vos articles dès que possible, sans attendre les dates de parution du bulletin municipal, par mail à : mairie-valde-laume@paysmellois.org

RANDONNEE – idée balade

Plusieurs parcours de randonnée existent sur la commune, nous vous proposons de vous les faire découvrir au gré de nos bulletins municipaux.

Aujourd'hui le parcours « Entre château et fresques » sur Pioussay.

Parcours de 11,8km. Balisage bleu.

Possibilité de faire un circuit de 3,7 km à pied sur le même départ de parcours.

Type d'itinéraire : Pédestre, Vélo

Distance : 11,80 km

Locomotion : Facile



<https://decouvertes.paysmellois.org/a-voir-a-faire/les-randos/randonnees-pays-mellois/4343:entre-chateau-et-fresques-pioussay>

C'est bientôt le printemps, prenez le temps d'observer les oiseaux ...

Depuis plusieurs années la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) lance fin janvier une campagne nationale de comptage des oiseaux des jardins. Cette année, elle avait lieu le 30 et 31 janvier 2021.

Il s'agit, pour un jardin donné (ou un balcon), de compter et de noter durant une heure tous les oiseaux visitant votre jardin et de transmettre ces données sur le site de l'Observatoire des oiseaux des jardins : www.oiseauxdesjardins.fr.

Pour cela, il ne faut :

- Retenir que le nombre maximum d'individus de chaque espèce observée en même temps durant l'heure choisie, ceci afin de ne pas compter plusieurs fois le même individu. Par exemple : si vous observez successivement 3 mésanges bleues, puis 4, puis 2, ne notez que 4 mésanges bleues et non 9 (3+4+2).
- Compter uniquement que les oiseaux posés dans votre jardin et non ceux le survolant sauf pour les oiseaux chassant au-dessus de votre jardin par exemple hirondelles, martinets, éperviers.

Le bilan des comptages nationaux est publié généralement dans le courant de l'année. Bien sûr, en dehors des dates de cette campagne nationale, vous pouvez renseigner toute l'année ce site au gré de vos observations.

For several years, the League for the Protection of Birds (LPO) launched a national campaign to count garden birds at the end of January. This year, it took place on January 30 and 31, 2021.

For a given garden (or balcony), it is a matter of counting and recording for an hour all the birds visiting your garden and transmitting this data on the site of the Observatory of The Birds of the Gardens: www.oiseauxdesjardins.fr

For that, it is necessary to note :

- The number of individuals of each species you observe at the same time during the chosen time, so as not to count the same individual several times. For example: if you observe 3 blue tit in succession, then 4, then 2, note only 4 blue tit instead of 9 (3+4+2).
- Only birds laid in your garden and not those flying over it except for birds hunting over your garden for example swallows, martins, hawks.

The balance sheet of national counts is generally published in the middle of the year.

Of course, outside this national campaign date, you can fill this site all year round according to your observations.











 **AGIR pour la BIODIVERSITÉ**

 **Fiche de comptage de l'Observatoire des oiseaux des jardins**

 **Oiseaux des jardins**

  **Muséum national d'histoire naturelle** 

- ▶ Date d'observation : _____ ▶ Durée : de ____ h ____ à ____ h ____
- ▶ Pour chaque espèce, ne notez que le nombre maximal d'oiseaux observé en même temps.
- ▶ Saisissez vos observations sur : www.oiseauxdesjardins.fr

 ACCENTEUR MOUCHET	 SPARROW	 SPARROW	 WAGTAIL	 BLACK BIRD
 LONG TAIL NUTHATCH	 BLUE TIT	 GREAT TIT	 TITMOUSE	 CHAFFINCH

Fauvette à tête noire



WARBLER

Troglodyte mignon



EURASIAN NUTHATCH

Sittelle torchepot



Choucas des tours



JACKDAW

Corneille noire



CROW

Etourneau sansonnet



STARLING

Geai des chênes



JAY

Pie bavarde



MAGPIE

Gobemouche gris



FLYCATCHER

Grive draine



THRUSH

Grive mauvis



MARTIN

Grive musicienne



HOOPOE

Grosbec casse-noyau



MARTIN

Hirondelle de fenêtre



SWALLOW

Hirondelle rustique



Martinet noir



MARTIN

Huppe fasciée



HOOPOE

Pic épeiche



MARTIN

Pic épeichette



SWALLOW

Pic vert



WOOD-PECKER

Grimpereau des jardins



TREECREEPER

Pigeon biset



HOOPOE

Pigeon ramier



WOOD PIGEON

Tourterelle turque



TURTLE-DOVE

Mésange huppée



Mésange noire



COOL TIT

Bouvreuil pivoine



BULLFINCH

Perruche à collier



BUDGERIGARS

Epervier d'Europe



SPARROW-HAWK

Autre espèce d'oiseau observée :

NOM :

.....

● : présent uniquement en période estivale

● : présent uniquement en période hivernale

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner ...



Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie : mairie-valdelaume@paysmellois.org

ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :

« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE

1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.

Le gagnant du concours du bulletin n°5 est François Brosseau, le lot gagné est un bon d'achat chez « Les Délices de Cathy » à Ardilleux.



La photo mystère du dernier bulletin a été prise à Hanc, c'est l'ancienne pompe qui se trouve au lieu-dit VILLEMANAN sur le petit terrain communal en bas de la rue de la Grand Font.

Merci de votre participation !

**ET SI L'ECOLE A LA MAISON
C'ETAIT AUSSI SIMPLE QUE LA TARTE AU CITRON !**



Recette :

Pour 6 personnes ou un moule à tarte de 28cm de diamètre
1 pâte feuilletée au beurre
2 citrons
40g de sucre en poudre
50g de beurre
3 œufs

Remplissez le moule à tarte avec la pâte feuilletée et faites-la cuire environ ¼ d'heure à thermostat 6.

Dans une petite casserole, sur feu très doux, mettez le jus et tous les zestes râpés des 2 citrons, 3 jaunes d'œufs et seulement 2 blancs, le beurre et le sucre bien battus ensemble préalablement.

Remuez sans arrêt jusqu'à épaississement de l'appareil.

Versez la composition sur la pâte à tarte et passez au four quelques minutes.

On peut se servir du blanc qui reste pour meringuée la tarte. Dans ce cas, ajoutez 2 cuillerées de sucre au blanc d'œuf, battez-le en neige et recouvrez la préparation au citron avec avant de la mettre quelques minutes au four. La tarte est prête quand la meringue ne colle plus au doigt.

Astuce : comment calculer la température du four par rapport au niveau du thermostat ?

Multiplier le niveau du thermostat par 30°C : ex le thermostat sur 6 correspond à 30°C x 6 soit 180°C.

Il était une fois la tarte et le citron :

La tarte au citron est un dessert existant depuis le Moyen-Age mais la meringue, elle, n'existe que depuis le 18^e siècle grâce au chef italien Gasparini qui l'inventa à **Meiringen**

⇒ **Dans quel pays se trouve cette ville ?**

Le citron (citrus limon) est originaire d'Asie (Inde ou Chine). C'est le fruit du citronnier. On le multiplie par semis de pépins. Sous notre climat poitevin, ne résistant pas au gel, le citronnier doit être rentré en hiver.

⇒ **Le citron appartient à la famille des agrumes comme quel autre fruit ?**

C'est à la saison où nos organismes en ont le plus besoin, en hiver, que la cueillette du citron est idéale.

C'est à cette période qu'il est le plus chargé en vitamine C. Entre autres vertus, ses propriétés antiscorbutiques étaient connues notamment de la marine britannique qui en réglementait la consommation.

En France, introduit en Provence au 9^{ème} siècle par les Arabes, el Limo, comme on l'appelle en provençal, était la richesse de Menton. Ici, l'agrumiculture connue son apogée jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle et le citron de Menton obtient en 2015 son IGP (Indication Géographique Protégée). C'est également à Menton que, chaque année, à la fin de l'hiver, se déroule la fête du citron.

Prix de revient :

Pour confectionner cette tarte, j'ai mis dans mon panier :

1 pâte feuilletée au beurre à 0,90€
1 sachet de 4 citrons bio à 1,80€
1 paquet de 750g de sucre en poudre à 1,30€
1 plaquette de 250g de beurre à 1,75€
1 demi-douzaine d'œufs à 1,80€

Quel est le prix de revient de cette pâtisserie sans compter bien sûr la dépense énergétique nécessaire à sa cuisson ?

LESSIVE AU SAVON DE MARSEILLE

Recette pour 3 L de lessive

A préparer dans une bassine assez large pour pouvoir y passer le mixeur.

Ingrédients :

- 3 cuillères à café de bicarbonate de soude
- 45 gr de savon de Marseille sans glycérine ajoutée (= 4 cuillères à soupe) ; on peut prendre du savon de Marseille déjà râpé.
- eau (autant que possible de l'eau de pluie)
- 15 gouttes d'huiles essentielles désinfectantes (lavande, citron, tea tree ...)
- 1 flacon propre contenant 3 litres

Le 1^{er} jour

- Râper 45 gr de savon de Marseille.
- Faire chauffer 1 L d'eau.
- Verser le savon de Marseille râpé dans l'eau chaude et mélanger jusqu'à ce que les copeaux de savon soient complètement fondus.
- Rajouter 3 cuillères à café de bicarbonate de soude et mélanger.

Laisser reposer 1 à 2 heures.

Rajouter 1 litre d'eau tiède; mélanger; y passer le mixeur pour ne pas avoir de grumeaux; mettre en bidon. Rajouter 15 gouttes d'huiles essentielles.

Le lendemain

Rajouter 1 litre d'eau froide, bien secouer, c'est fini.

Dosage

2 verres à moutarde par lessive





Associations, Professionnels

Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise...etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.

**AMENAGEMENT
INTÉRIEUR - EXTERIEUR**

MENUISERIE

OSSATURE BOIS

CLOISON SÈCHE

CHARPENTE - COUVERTURE

ISOLATION

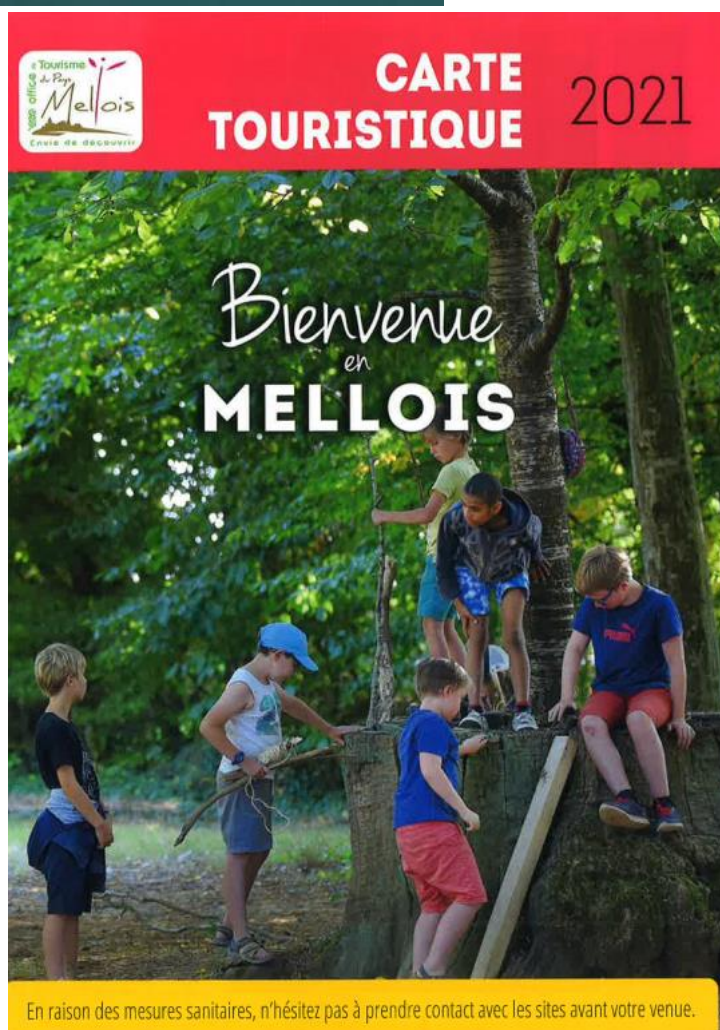


entreprise-biraud@orange.fr

06 33 02 53 43

Sorties et animations 2021 en Mellois

Les cartes touristiques 2021 sont disponibles en mairie, n'hésitez pas à les demander pour profiter des multiples activités sur notre territoire.



Publication de la commune de Valdelaume
Directeur de publication : Le maire de Valdelaume
Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique